



NOTRE MÉTHODE DE TRAVAIL CHEZ CCEP

NOTRE CHARTE d'ÉTHIQUE



Coca-Cola
EUROPEAN PARTNERS



MESSAGE *de notre* PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chers(ères) collègues,

Président de Coca-Cola European Partners, je suis très fier de diriger cette entreprise. Nous satisfaisons nos clients et consommateurs grâce à d'excellentes boissons et un service irréprochable, tout en créant une valeur partagée et durable pour tous nos partenaires. Ensemble, nous pouvons devenir le plus grand embouteilleur de Coca-Cola au monde.

Nous réalisons déjà de grandes choses – nous sommes le fournisseur préféré de nos clients, et nous avons une influence positive sur nos communautés locales. Mais bien n'est pas suffisant, nous visons l'excellence. Afin d'atteindre cet objectif, nous devons placer l'intégrité au cœur de nos actions. En agissant avec intégrité, nous démontrons le genre d'entreprise que nous sommes, dans chaque échange, que ce soit nos clients, nos fournisseurs ou les communautés au sein desquelles nous exerçons nos activités.

La charte d'éthique établie dans ce document a été créée pour nous guider dans notre réussite. Conformément aux objectifs et aux modes opératoires de notre entreprise, cette charte devra guider chaque décision commerciale que nous prenons, chaque transaction que nous concluons et chaque conversation, interne et externe, que nous engageons.

Lisez attentivement la charte et consultez-la régulièrement pour obtenir des conseils.

Si vous constatez qu'un comportement ou qu'une situation n'est pas conforme aux exigences de la charte, veuillez le signaler. Vos informations seront traitées en toute confidentialité et avec respect.

Appropriiez-vous cette charte et faites-en le fondement de nos opérations commerciales - ce n'est qu'en faisant cela que nous remplirons l'objectif de notre entreprise. En travaillant tous ensemble, nous pouvons passer d'une bonne à une excellente entreprise.

Damian Gammell

Générer une croissance rentable sur le long terme de manière durable

en pilotant la création de valeur NARTD en Europe de l'Ouest

Nos priorités de croissance

Développer un portfolio axé sur le client

- Favoriser l'innovation en matière de marques, de recettes et d'emballages
- Remodeler la catégorie des boissons gazeuses
- Accélérer notre croissance dans d'autres secteurs

Dominer le marché avec les clients

- Service clientèle de classe mondiale et couverture des points de vente
- Grande mise en œuvre magasin par magasin, rue par rue
- Création d'une valeur commune avec les clients

Fondements de notre activité

Modèle de fonctionnement axé sur le client

- Axé sur les unités opérationnelles, lean centre
- Capacités axées sur le client
- Échelle efficiente et efficace

Culture entrepreneuriale

- Accent mis sur le terrain et le client
- Rapidité et agilité
- Volonté et passion
- Diversité et inclusion

Leadership durable

- Emballages durables et économie circulaire
- Communautés solides et inclusives
- Boissons diverses

Alignement TCCC

- Approche globale des boissons
- Axé sur les revenus
- Planification commerciale alignée

Vous pouvez obtenir des informations plus détaillées sur [CCEP.com](https://www.ccep.com).



SOMMAIRE

2**MESSAGE de notre PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL****6****INTRODUCTION à NOTRE CHARTE**

Notre méthode de travail chez CCEP	7
Prendre les bonnes décisions	9
Protection contre les représailles	9

10**CRÉATION D'UNE VALEUR PARTAGÉE et DURABLE avec NOS COLLABORATEURS et NOTRE ENTREPRISE**

Création d'un lieu de travail ouvert et respectueux	11
Travailler dans un environnement sûr et sain	12
Protection des informations	13
Utiliser avec responsabilité les actifs de l'entreprise	14
Communications responsables	15
Intégrité dans nos registres commerciaux et financiers	16
S'engager dans des transactions boursières appropriées	17
Éviter les conflits d'intérêts	18

19**CRÉATION D'UNE VALEUR PARTAGÉE et DURABLE avec nos CLIENTS, FOURNISSEURS et FRANCHISEURS**

Fournir des produits de grande qualité	20
Traiter les clients, les partenaires commerciaux et les fournisseurs de manière équitable	21
Échanger des cadeaux et divertissements	22
Prévention des pots-de-vin et de la corruption	23

24**CRÉATION D'UNE VALEUR PARTAGÉE et DURABLE dans NOS COMMUNAUTÉS**

Être une entreprise citoyenne et un garant de la viabilité environnementale	25
S'engager dans des activités politiques	26
Protection des droits de l'Homme	27
Respecter les lois et coutumes locales et mondiales	28

29**CONCLUSION DE NOTRE CHARTE**

Message du responsable général de la conformité	30
Demander conseil et partager des doutes	31
Nos ressources de la charte	32
Moyens mis à disposition de la charte	33
Index des termes clés	34
Moyens mis à disposition supplémentaires	35

Tous les exemples utilisés dans la Charte sont hypothétiques et ne correspondent ni à des situations qui ont vraiment eu lieu chez CCEP, ni à de vrais employés de CCEP.



INTRODUCTION à NOTRE CHARTE

Contribuer au développement de notre entreprise signifie prendre quotidiennement des responsabilités et des décisions allant dans la bonne direction. Cette charte établit les principes que nous devons comprendre et respecter en travaillant pour CCEP. Elle donne également plus d'informations sur les ressources vers lesquelles se tourner pour trouver de l'aide. Prendre les bonnes décisions assurera un lieu de travail ouvert et sûr pour tous, faisant ainsi de CCEP une grande entreprise pour qui et avec qui travailler.

Chacun d'entre nous chez CCEP est tenu d'adhérer à notre charte et de respecter les lois applicables, la réglementation et les politiques en vigueur. Nous nous attendons aussi à ce que les tierces parties - fournisseurs, vendeurs, entrepreneurs, consultants, distributeurs et agents qui travaillent pour nous - agissent de façon éthique en accord avec notre charte et suivent nos principes directeurs des fournisseurs.



NOTRE MÉTHODE DE TRAVAIL *chez CCEP*

Notre charte nous aide à atteindre nos objectifs de la bonne façon et à protéger notre réputation. Cela signifie que nous:

- Agissons avec intégrité dans tout ce que nous faisons.
- Prenons les bonnes décisions pour la viabilité de notre entreprise.
- Pensons à la forme que prennent nos actions.
- Écoutons, cherchons à comprendre et prenons la responsabilité de nos décisions.
- Cherchons de l'aide lorsque nous sommes indécis face à une situation, ou que nous avons besoin de conseils.





RESPONSABILITÉS SUPPLÉMENTAIRES *des CADRES chez CCEP*

Ceux parmi nous qui occupent **des postes de managériaux** se voient confier des responsabilités supplémentaires :

- Promouvoir notre vision, notre objectif et notre façon de travailler.
- Montrer l'exemple et servir de modèle.
- Créer un environnement ouvert qui encourage les autres à faire part de leurs préoccupations sans crainte de représailles.
- Aider à répondre aux questions ou dissiper des doutes en utilisant les [ressources de la charte](#).
- S'assurer qu'il n'y a pas de représailles contre ceux qui posent les questions ou qui font part de leurs doutes.

PRENDRE LES BONNES DÉCISIONS

La charte ne peut couvrir toutes les situations possibles. Elle nous aidera, cependant face à certaines difficultés ou choix et nous guidera pour prendre les bonnes décisions.

PROTECTION CONTRE LES REPRÉSAILLES

Lorsque nous faisons part d'inquiétudes, nous ne devrions pas craindre de conséquences négatives. CCEP ne tolère aucune forme de représailles envers autrui pour avoir dressé un véritable rapport, ou pour avoir coopéré lors d'une enquête. Cela veut dire que personne ne peut prendre de mesures disciplinaires envers une autre personne pour avoir cherché de l'aide ou pour avoir fait part d'une inquiétude.





CRÉATION D'UNE VALEUR PARTAGÉE *et DURABLE avec NOS* COLLABORATEURS *et* NOTRE ENTREPRISE

Notre réussite dépend de nos collaborateurs. La croissance de notre entreprise va de pair avec le développement de nos salariés. Nous respectons autrui, et oeuvrons pour faire de notre entreprise un lieu de travail où les salariés partagent une ***Passion pour la croissance***. Nous oeuvrons aussi pour l'engagement et le développement de chacun et croyons que la croissance de l'entreprise passe par ***l'écoute et le respect*** des points de vue de chacun.



La diversité : un facteur déterminant pour notre culture d'entreprise. La diversité se nourrit de toutes les caractéristiques uniques visibles et invisibles qui font de nous qui nous sommes.

Certains exemples de ces caractéristiques incluent le genre, la couleur de peau, la religion, l'origine ethnique, l'héritage culturel, l'âge, l'environnement social, la situation de handicap capacités mentales ou physiques, l'origine nationale ou l'orientation sexuelle. Nous créons un environnement qui cultive le potentiel individuel et collectif de nos collaborateurs en promouvant l'intégration et la collaboration. Toutes formes de harcèlement, de discrimination directe ou indirecte ainsi que les agressions sont interdites. Le harcèlement peut prendre la forme d'actions physiques, de représentations visuelles ou de remarques verbales.



CRÉATION d'un LIEU DE TRAVAIL OUVERT *et* RESPECTUEUX

Nous avons tous des points de vue uniques, et nos différences nous aident à mieux comprendre la façon dont nous pouvons satisfaire nos clients.



NOTRE MÉTHODE DE TRAVAIL *chez* CCEP

- Nous traitons autrui équitablement, honnêtement et avec respect.
- Nous encourageons la diversité et l'intégration en considérant, en respectant et en accordant de l'importance à nos différences.
- Nous fournissons des ajustements nécessaires pour les personnes en situation de handicap.
- Nous prenons des décisions relatives à l'emploi en fonction des compétences et des capacités d'une personne.
- Nous tirons le meilleur de chacune des personnes avec lesquelles nous travaillons et nous les aidons à s'épanouir pleinement.

« Lors de la pause déjeuner, ma collègue m'a expliqué que son directeur ne cessait de faire des remarques sur son apparence et à connotation sexuelle. Elle m'a expliqué que le comportement de son directeur la rendait nerveuse et mal à l'aise. Je lui ai suggéré de demander conseil auprès de nos ressources de la charte. Dans ce cas, il peut s'agir de notre contact RH ».

– Michelle, spécialiste



POUR DES POLITIQUES CORRESPONDANTES,
CLIQUEZ ICI.

TRAVAILLER *dans un* ENVIRONNEMENT SÛR *et* SAIN

Nous croyons en la création d'un environnement qui garantit les niveaux de sécurité et de santé les plus stricts pour nous et pour les communautés dans lesquelles nous opérons. La sécurité et la santé sont nos priorités. Nous avons tous un rôle à jouer pour garantir notre propre sécurité, ainsi que celle de nos collègues. Il est impératif de toujours suivre nos procédures d'opération, et de respecter les règles et réglementations applicables. Ne soyons jamais tentés de reléguer la sécurité au second plan pour gagner du temps ou de l'argent.



NOTRE MÉTHODE DE TRAVAIL *chez* CCEP

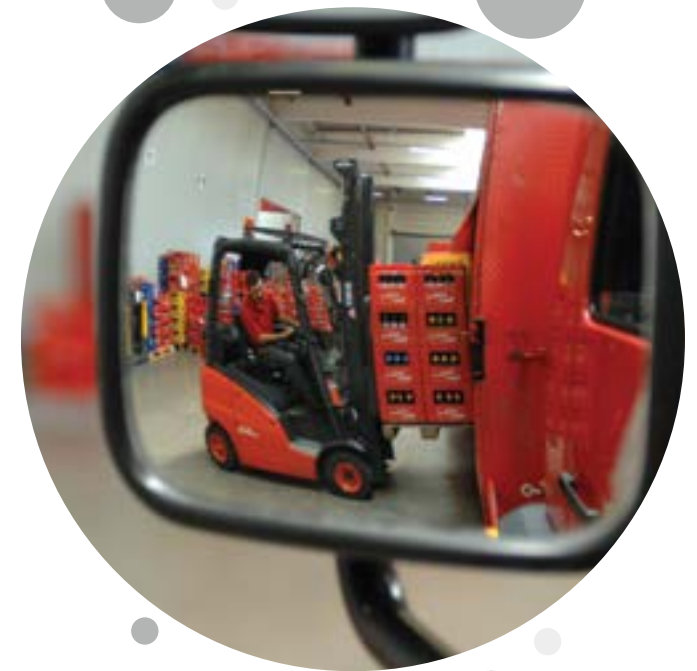
- Nous ne commençons le travail que s'il n'y a aucun danger apparent, en nous assurant que tous les appareils fonctionnent correctement et que les contrôles de sécurité sont en place et en marche.
- Nous ne travaillons que quand nous sommes médicalement aptes et vigilants pour accomplir notre travail en toute sécurité.
- Nous portons des vêtements de protection individuels et un équipement chaque fois qu'il est nécessaire.
- Nous arrêtons immédiatement le travail si un danger apparaît.
- Nous accomplissons notre travail sans avoir consommé d'alcool ou de drogue, y compris des médicaments prescrits qui pourraient rendre le travail risqué.
- Nous nous assurons que notre véhicule est sûr, régulièrement entretenu, et que nous respectons le code de la route.

« Reggie m'a parlé d'un chariot élévateur cassé que nous pourrions réparer immédiatement. Si le chariot élévateur avait encore été en marche, nous n'aurions probablement jamais remarqué le problème jusqu'à ce qu'un accident se produise. »

– Antonio, Supérieur hiérarchique



POUR DES POLITIQUES CORRESPONDANTES,
CLIQUEZ ICI.



PROTECTION DES INFORMATIONS

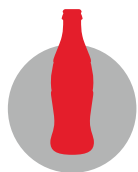
Nous sommes un partenaire de confiance qui protège les données personnelles des collaborateurs, des clients, des consommateurs, des fournisseurs et des partenaires commerciaux.

Les données personnelles incluent toute information qui peut être utilisée pour identifier une personne, directement ou indirectement, soit par elle-même ou en lien avec une autre information. Nous rassemblons, gérons et traitons toutes les données personnelles dans le respect de toutes les lois applicables, de nos politiques et nos procédures. Les informations confidentielles ainsi que les données personnelles sont considérées comme des informations sensibles, que nous devons traiter comme telles et protéger contre une divulgation non autorisée.



NOTRE MÉTHODE DE TRAVAIL *chez CCEP*

- Avoir accès aux informations confidentielles uniquement si nous en avons besoin et si nous avons l'autorisation appropriée.
- Être conscient des lois relatives à la protection des données et de la vie privée, et s'assurer que notre accès et utilisation sont conformes à ces lois.
- S'assurer que toutes les informations sont conservées de façon organisée, identifiable et accessible.
- Se souvenir que CCEP détient les droits sur tout ce que nous créons dans notre travail dans les limites autorisées par la loi, que cette propriété soit brevetable ou en mesure d'être protégée par un droit d'auteur, un secret commercial ou une marque déposée.
- Ne jamais discuter, partager ou accéder à des informations dans des lieux non sûrs (tels que des lieux publics) sans prendre de précautions.
- Immédiatement signaler une « violation de données », une perte ou un vol de données personnelles ou d'informations confidentielles à **notre service d'aide informatique** ou à nos [ressources de la charte](#).
- Suivre les protocoles de cybersécurité.



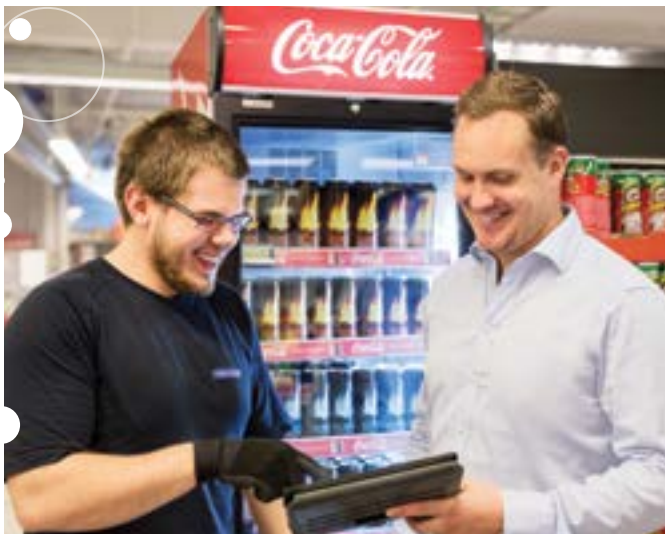
**POUR DES POLITIQUES CORRESPONDANTES,
CLIQUEZ ICI.**



Sont considérées comme des informations sensibles :

- Données financières ou techniques.
- Stratégies commerciales.
- Secrets commerciaux, droits d'auteur et brevets.
- Plans d'affaires.
- Changements de gestion significatifs.
- Développements d'entreprise majeurs.
- Listes de prix.

Une violation de données est une situation engendrant une destruction accidentelle ou illégale, une perte, altération, divulgation non autorisée ou un accès aux informations confidentielles transmises, stockées ou traitées d'autre manière



« Mischa, qui travaille au service des taxes, a reçu un e-mail urgent de John, un cadre dirigeant de l'entreprise, lui demandant de lui fournir immédiatement les noms complets et les informations fiscales de tous les salariés de CCEP. Elle voulait agir rapidement, mais elle avait des doutes, donc elle a vérifié auprès de son supérieur hiérarchique qui a lui-même vérifié auprès de John qui lui a confirmé qu'il n'avait pas envoyé d'e-mail. Ils ont immédiatement signalé la fraude à l'équipe **CCEP Fraud** »

L'adresse e-mail de John avait été piratée.

UTILISER AVEC RESPONSABILITÉ LES ACTIFS DE L'ENTREPRISE

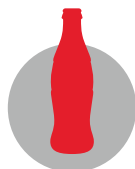
Nous sommes tous responsables et avons tous un rôle à jouer dans la protection des actifs de CCEP et dans la lutte contre les pertes, les vols, les dommages, les accès non autorisés ou les abus. Cela inclut tous les biens et services de l'entreprise, que ce soit des **actifs physiques**, tels que les ordinateurs et téléphones, des informations confidentielles de l'entreprise ou des **actifs électroniques** tels que des données et des rapports. Il est de notre responsabilité d'utiliser ces actifs de façon éthique, légale et raisonnable. Nous devons aussi être conscients d'être constamment sous la menace d'une attaque criminelle, par exemple ingénierie sociale, vol d'informations ou cybercrime.

Nous signalons immédiatement les tentatives de cybercrime au service informatique, sécurité ou à une **ressource de la charte**, dès que nous perdons ou égarons un actif informatique tel qu'un ordinateur portable ou téléphone, ou si nous suspectons un accès ou une activité non autorisés sur un ordinateur ou un système.




NOTRE MÉTHODE DE TRAVAIL *chez CCEP*

- Nous assurons que toute utilisation personnelle des actifs de CCEP est raisonnable et n'interfère pas avec nos responsabilités professionnelles.
- Nous maintenons tous les mots de passe et informations concernant l'identité des utilisateurs privés et sécurisés, et ne les divulguons pas à autrui.
- Nous nous préparons à faire face à des éventuelles tentatives de cybercrime en suivant les formations informatiques adaptées.
- Nous n'utilisons jamais la technologie de l'entreprise pour télécharger, visionner ou enregistrer des contenus inappropriés, discriminants, sexuellement explicites ou offensants.
- Nous n'utilisons jamais la technologie de l'entreprise pour accéder à des contenus protégés ou illégaux, envoyer des demandes non autorisées, ou mener des opérations commerciales pour d'autres organisations.
- Nous n'utilisons pas le matériel de l'entreprise pour télécharger des logiciels non autorisés.



**POUR DES POLITIQUES CORRESPONDANTES,
CLIQUEZ ICI.**



Les réseaux sociaux sont des outils précieux pour communiquer. Nous devons les utiliser de façon responsable et intelligente. Souvenons-nous que tout ce qui se trouve sur Internet est permanent et que rien n'est anonyme. Tout ce que nous postons peut être transmis et instantanément diffusé dans le monde entier. Par conséquent, nous devons faire preuve de bon sens et de discernement lorsque nous utilisons des réseaux sociaux.



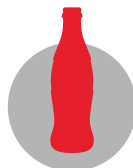
COMMUNICATIONS RESPONSABLES

Nos marques sont fiables dans le monde entier; nous nous devons de toujours communiquer de façon honnête et responsable.



NOTRE MÉTHODE DE TRAVAIL *chez CCEP*

- Nous parlons ou ne publions formellement au nom de CCEP que si nous en avons l'autorisation préalable du service des affaires publiques et de la communication (PAC).
- Si nous partageons des informations sur l'entreprise, nous le faisons de façon à ne pas nuire à CCEP, à autrui, aux consommateurs, aux clients et aux autres partenaires.
- Nous précisons explicitement que nos profils et nos opinions sur les réseaux sociaux sont personnels.
- Nous nous assurons que nos publications (post) personnelles ne sont pas inappropriées ou nuisibles à CCEP, nos collègues, nos clients ou nos consommateurs.
- Nous ne postons et ne partageons jamais des contenus pouvant révéler des secrets commerciaux ou des données confidentielles de l'entreprise.
- Nous dirigeons toutes les questions relatives aux réseaux sociaux à l'équipe PAC et toutes les questions relatives aux investisseurs au service des relations investisseurs.



**POUR DES POLITIQUES CORRESPONDANTES,
CLIQUEZ ICI.**



Une « mise en suspens juridique » est une notification envoyée par le département juridique aux salariés leur donnant l'ordre de ne pas supprimer des registres qui pourraient avoir un rapport avec une affaire juridique, qu'ils soient sous format papier ou électronique.

Gavin a une couverture cible difficile à respecter ce mois-ci, et il craint de ne pas y arriver à temps. Il décide de saisir les demandes de paiement de clients supplémentaires qu'il n'a pas encore complétées, et prévoit de les couvrir lors des premiers jours de la prochaine période.

En fait, Gavin est en train de falsifier les registres commerciaux en saisissant les demandes de paiement pour les mauvais jours où les visites ont réellement eu lieu.

INTÉGRITÉ *dans* NOS REGISTRES COMMERCIAUX *et* FINANCIERS

Qu'importe la fonction que nous occupons chez CCEP, nous avons tous notre rôle à jouer pour garantir l'exactitude de nos registres commerciaux et financiers. Quand nous créons des registres commerciaux et financiers, nous nous assurons qu'ils sont clairs, précis, complets, réalisés dans les temps et conformes à la loi. En agissant honnêtement et avec intégrité, nous devons revoir, défier et nous interroger sur toutes les informations afin que les registres soient exacts.

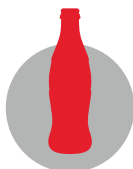
Nos registres commerciaux ne se limitent pas uniquement aux registres financiers. Ils incluent tous types d'informations commerciales dont :

- les documents relatifs aux salaires
- les relevés de pointage
- les rapports relatifs aux déplacements et aux dépenses
- les candidatures
- les rapports de qualité
- les évaluations du domaine commercial
- les accords clients
- l'inventaire et les rapports des ventes




NOTRE MÉTHODE DE TRAVAIL *chez* CCEP

- Nous conservons et détruisons les documents conformément à notre politique de conservation des archives.
- Nous nous assurons que toutes les transactions sont autorisées, enregistrées et correctement mentionnées.
- Nous obtenons les approbations requises avant de répondre à une demande d'informations de la part d'un organisme de réglementation ou du Gouvernement.
- Nous fournissons toutes les informations requises lors d'enquêtes ou d'audits conduits par notre entreprise ou une autorité gouvernementale.
- Nous ne détruisons, ne cachons ni ne modifions jamais aucun registre pendant une **mise en suspens juridique** ou une enquête.



**POUR DES POLITIQUES CORRESPONDANTES,
CLIQUEZ ICI.**



Les PERD sont définies comme « directeurs et cadres dirigeants qui ont régulièrement accès à des informations confidentielles directement ou indirectement relatives à CCEP, et qui ont le pouvoir de prendre des décisions pouvant avoir un effet sur le développement futur et les perspectives commerciales de l'entreprise ».



S'ENGAGER *dans* DES TRANSACTIONS BOURSIÈRES APPROPRIÉES

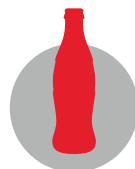
Les informations confidentielles sont toutes les informations qui concernent CCEP ou toute autre entreprise, et qui ne sont pas publiques. Nous prenons des mesures pour protéger ces informations, car elles pourraient influencer les investisseurs et donc le prix du titre en bourse si elles étaient révélées avant une publication officielle.



NOTRE MÉTHODE DE TRAVAIL *chez* CCEP

- Nous comprenons et respectons nos politiques ainsi que la législation et réglementation relatives aux transactions boursières.
- Nous nous engageons uniquement dans des transactions boursières appropriées et jamais lorsque nous sommes en possession d'informations confidentielles.
- Nous ne dévoilons ni n'encourageons l'utilisation des informations qui sont considérées comme non publiques ou confidentielles à d'autres personnes y compris d'autres salariés de CCEP sauf si cela fait partie de nos responsabilités professionnelles.
- Nous demandons conseil à notre secrétaire général ou au service juridique si nous ne savons pas ce que nous sommes censés faire ou ne pas faire.

Les directeurs de CCEP, les membres de la direction, le personnel clé ou toute autre personne désignée comme une personne exerçant des responsabilités dirigeantes (PERD) ont des obligations et restrictions supplémentaires lorsqu'ils s'engagent dans des transactions boursières. Ces obligations incluent de recevoir l'autorisation d'opérer des transactions, et de ne pas le faire lors de « périodes fermées ». Ces directeurs et salariés en sont informés et font l'objet de politiques et procédures supplémentaires.



**POUR DES POLITIQUES CORRESPONDANTES,
CLIQUEZ ICI.**

ÉVITER LES CONFLITS d'INTÉRÊTS

Pour protéger la réputation de notre entreprise, nous avons également la responsabilité d'éviter les conflits d'intérêts. Ils se produisent quand nos activités personnelles, intérêts extérieurs, ou relations interfèrent, ou semblent interférer, avec notre capacité à agir dans le meilleur intérêt de CCEP. Nous n'utilisons jamais notre position chez CCEP dans notre intérêt personnel et nous ne laissons pas des conflits d'intérêts limiter notre capacité à réaliser notre travail objectivement ou à nous rendre partiaux.



NOTRE MÉTHODE DE TRAVAIL *chez CCEP*

- Nous signalons à notre responsable tout conflit d'intérêts potentiel et demandons conseil auprès du département juridique.
- Nous nous retirons des processus d'approvisionnement et contractuel lorsque nous entretenons une relation personnelle avec un membre de l'entreprise avec lequel on négocie.
- Nous fondons nos décisions commerciales sur les opérations commerciales et non sur des relations personnelles.
- Nous sommes vigilants face à l'apparition de favoritisme. Cela inclut également de ne pas superviser, directement ou indirectement, un ami proche, un membre de sa famille, ou un partenaire.

« Mon compagnon a décroché un nouvel emploi dans le service logistique d'une entreprise qui vend également des boissons sans alcool. Un collègue m'a fait remarquer que je devrais en parler au service juridique de notre entreprise, puisqu'il travaille pour la concurrence. Je n'y avais jamais pensé, puisqu'il s'agit d'un service totalement différent. Lorna, du service juridique, a recueilli les éléments nécessaires à la compréhension de la situation, et nous avons vérifié le périmètre de mes fonctions pour être sûres d'éviter (l'apparition d') un conflit d'intérêts »

– Astrid, Responsable grands comptes



POUR DES POLITIQUES CORRESPONDANTES,
CLIQUEZ ICI.





CRÉATION D'UNE VALEUR PARTAGÉE *et* DURABLE *avec nos* CLIENTS, FOURNISSEURS *et* FRANCHISEURS

Nous portons une **attention particulière à nos clients et nos équipes terrain**. Nous faisons notre possible pour être le partenaire préféré de nos clients, créer de la valeur ensemble et avoir la meilleure exécution tout en facilitant les échanges commerciaux avec notre entreprise. Nous cherchons les fournisseurs et franchiseurs qui partagent notre engagement à **agir avec rapidité et flexibilité**, et accroître notre croissance durable. Ensemble, nous réalisons des opérations commerciales avec la plus grande intégrité et en conformité avec la législation et la réglementation qui gouvernent notre entreprise.





FOURNIR DES PRODUITS DE GRANDE QUALITÉ

Nous sommes déterminés à protéger la qualité de nos produits, et nous continuerons à exiger le meilleur de nos fournisseurs et de nos partenaires commerciaux.

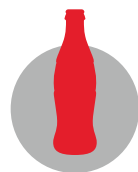


NOTRE MÉTHODE DE TRAVAIL *chez CCEP*

- Nous comprenons et nous nous conformons aux normes de qualité et de sécurité alimentaire, et nous assurons la protection de la qualité de nos produits.
- Nous nous assurons que tous nos partenaires commerciaux respectent nos normes de qualité et de sécurité.
- Nous conduisons des contrôles continus de nos produits, afin qu'ils respectent les normes.

« J'ai remarqué que le rendement du remplissage avait changé, et que le nombre de rejets avait augmenté. En analysant le problème avec mon chef d'équipe, j'ai remarqué que les rejets provenaient d'un clapet de remplissage. Nous avons arrêté la ligne de production, et avons constaté qu'un élément du clapet de remplissage était cassé et manquait. Nous avons isolé le stock en guise de précaution jusqu'à trouver l'élément manquant dans l'écoulement. »

– Jack, Technicien opérateur du remplissage



POUR DES POLITIQUES CORRESPONDANTES,
CLIQUEZ ICI.

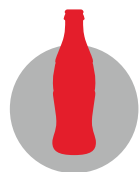
TRAITER /es CLIENTS, LES PARTENAIRES COMMERCIAUX et LES FOURNISSEURS DE MANIÈRE ÉQUITABLE

Lors d'une interaction avec nos clients, nos partenaires commerciaux et nos fournisseurs, nous agissons toujours honnêtement et de manière responsable. Nous sommes engagés à pratiquer une concurrence loyale qui ne repose que sur le mérite de nos produits et services, et à ne jamais la pratiquer d'une manière malhonnête.



NOTRE MÉTHODE DE TRAVAIL chez CCEP

- Nous honorons nos engagements et n'utilisons jamais de méthodes déloyales ou trompeuses.
- Nous révisons et respectons notre politique de marketing responsable, et nous ne promovons ni ne commercialisons nos produits aux enfants de moins de 12 ans.
- Nous ne discutons jamais des prix, des coûts, de l'approvisionnement en produit, des conditions de vente, du marketing, ni d'autres informations sensibles avec une tierce partie.
- Nous discutons de tous les arrangements collaboratifs, tels que les arrangements de co-packing, coentreprises, fusions ou achat de coopératives avec le service des affaires juridiques.
- Les personnes impliquées dans des transactions avec des clients et d'autres tierces parties suivent une formation en droit de la concurrence car les lois de la concurrence sont complexes, et les violations peuvent être lourdes de conséquences, dont notamment des amendes pour CCEP ou de possibles peines d'emprisonnement pour les individus responsables.
- Nous nous attendons à ce que nos partenaires commerciaux et fournisseurs agissent avec intégrité, respectent nos normes strictes, respectent les lois et suivent nos principes directeurs des fournisseurs.



**POUR DES POLITIQUES CORRESPONDANTES,
CLIQUEZ ICI.**



Il est normal de recueillir des renseignements sur nos concurrents, TCCC, d'autres embouteilleurs et d'autres franchiseurs afin d'être en saine concurrence avec eux et de mieux comprendre l'environnement concurrentiel. Toutefois, quand nous recueillons de telles informations, n'oublions pas que:

- Les informations publiques – telles que l'actualité et les articles de journaux spécialisés – sont une des sources d'informations les plus simples et les plus sûres.
- Il ne faut jamais obtenir d'informations sensibles directement d'un concurrent ou de ses représentants.
- Il ne faut jamais utiliser nos clients ou nos fournisseurs pour communiquer avec nos concurrents et ne jamais demander à nos clients de divulguer des informations confidentielles.
- Il ne faut jamais chercher à savoir ce que nos concurrents prévoient de faire si ce n'est au moyen de sources publiques.

Notre **politique anticorruption** définit les cadeaux comme étant tout objet de valeur, dont les services et divertissements pour lesquels la personne offrant n'est pas présente. Nous n'acceptons jamais d'argent en espèces ou d'équivalent (par ex. prêts, remises, cartes-cadeaux ou bons d'achats).

Un divertissement est défini comme un repas, une sortie ou excursion où le client, le fournisseur ou toute autre personne offrant est présente (par ex. tickets pour assister à des événements, parties de golf, frais de déplacement ou autres formes de divertissement).

ÉCHANGER DES CADEAUX *et* DIVERTISSEMENTS

Donner et recevoir des cadeaux et divertissements appropriés peut aider à renforcer nos relations avec des tierces parties mais cela peut aussi créer un conflit d'intérêts. Nous devons donc toujours faire preuve de discernement et ne devons jamais accepter ni donner des cadeaux ou des divertissements qui pourraient sembler influencer les opérations commerciales ou toutes autres décisions matérielles.



NOTRE MÉTHODE DE TRAVAIL *chez* CCEP


- Nous évitons les cadeaux et les divertissements qui peuvent donner l'impression d'une influence déloyale.
- Nous nous assurons que les cadeaux ou divertissements offerts ou reçus ne sont pas luxueux, ne violent pas la loi, les pratiques commerciales habituelles ou la politique de CCEP ou de la partie qui reçoit.
- Nous ne donnons ni n'offrons des cadeaux ou divertissements à des fonctionnaires sans autorisation écrite préalable du responsable général de la conformité.
- Nous prenons en considération la façon dont un cadeau ou un divertissement pourrait être perçus par les tiers.
- Nous cherchons conseils auprès de nos **ressources de la charte** quand nous ne sommes pas sûrs.

« Un fournisseur de longue date m'avait offert des tickets pour aller voir un match de football. Toutefois, puisque le contrat de son entreprise était dans la procédure d'appel d'offres, j'ai dû refuser poliment les tickets. »

– *Nicholas, Service des affaires publiques et de la communication*



**POUR DES POLITIQUES CORRESPONDANTES,
CLIQUEZ ICI.**



Nous interdisons toute forme de corruption. Un pot-de-vin consiste à offrir, promettre, remettre, demander, accepter de recevoir ou accepter tout objet ou prestation de valeur dans le but d'influencer le comportement ou les décisions d'un tiers. Cela inclut les paiements de facilitation, qui sont des petits paiements réalisés dans le but d'assurer ou d'accélérer une mesure de routine, telle que la délivrance d'un permis, d'une licence ou d'un service.



PRÉVENTION DES POTS-DE-VIN *et* DE LA CORRUPTION

Nous nous assurons que toutes nos actions sont exemptes de corruption puisque même envisager de tels comportements peut être illégal, causer des dommages irréversibles à notre réputation et nos futures transactions commerciales.



NOTRE MÉTHODE DE TRAVAIL *chez CCEP*

- Nous refusons d'offrir, de promettre, de donner, de demander et d'accepter de recevoir un pot-de-vin ou ce qui peut être perçu comme un pot-de-vin.
- Souvenons-nous que nous pouvons être tenus responsables des actes de tiers qui travaillent pour nous.
- Nous archivons clairement tous les paiements, toutes les transactions et toutes les dépenses.
- Nous agissons avec une diligence raisonnable appropriée vis-à-vis des tierces parties, et nous contrôlons leurs actions pour garantir que leurs activités sont conformes aux lois applicables et aux politiques de l'entreprise.
- Nous signalons toutes formes de corruption au service des affaires juridiques ou via la Hotline « Speak Up » afin qu'elles soient traitées par le responsable général de la conformité et son équipe.



**POUR DES POLITIQUES CORRESPONDANTES,
CLIQUEZ ICI.**



CRÉATION D'UNE VALEUR PARTAGÉE *et DURABLE dans* NOS COMMUNAUTÉS

Nous sommes conscients de l'impact économique, social et environnemental que notre entreprise a sur nos communautés. Nous cherchons à apporter une contribution positive à la société en capitalisant sur notre ancrage local historique. Nous cherchons à nous engager dans les communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons et nous agissons pour **gagner ensemble**. Nous nous engageons à être une entreprise citoyenne, à protéger les droits de l'Homme et à respecter les lois et coutumes locales.





Nous respectons les normes
environnementales les
plus strictes.



ÊTRE *une* ENTREPRISE CITOYENNE et UN GARANT de LA VIABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Dans toutes nos actions, nous respectons les normes environnementales les plus strictes, et nous cherchons à développer des solutions qui bénéficient à notre entreprise et à l'environnement. C'est ce que nous attendons aussi de la part de nos partenaires, clients et fournisseurs.

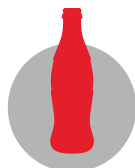
Nous contrôlons minutieusement les transports, les entrepôts et nous nous débarrassons de toutes les matières réglementées afin de protéger nos communautés et nous-mêmes de dangers potentiels. **Les matières réglementées** incluent :

- Les eaux usées et les eaux de pluie.
- Le matériel dangereux et les déchets particulièrement dangereux.



NOTRE MÉTHODE DE TRAVAIL *chez* CCEP

- Nous sommes engagés dans la réduction de nos **émissions de carbone**, notre consommation d'électricité et d'eaux. Nous traitons 100 % de nos déchets de production, et nous réduisons l'impact environnemental de nos ingrédients et nos emballages.
- Nous travaillons avec nos partenaires, fournisseurs et clients pour réduire l'impact environnemental sur l'ensemble de notre chaîne de valeur.
- Nous prenons en considération l'impact environnemental potentiel de toutes nos décisions.
- Nous signalons toute préoccupation environnementale **aux personnes désignées à cette fin par la charte.**



**POUR DES POLITIQUES CORRESPONDANTES,
CLIQUEZ ICI.**



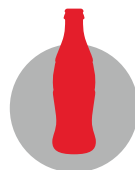
S'ENGAGER *dans* des ACTIVITÉS POLITIQUES

S'engager dans la vie politique constitue une importante partie de l'implication dans les communautés dans lesquelles nous vivons et nous travaillons.



NOTRE MÉTHODE DE TRAVAIL *chez* CCEP

- Nous ne mélangeons pas nos activités politiques personnelles avec CCEP. Pour cela nous n'utilisons jamais les actifs de l'entreprise, les ressources, le temps, les e-mails, la réputation ou le nom de CCEP dans le cadre de nos engagements personnels.
- Nous n'apportons pas de contributions politiques (en général) au nom de CCEP sans autorisation écrite préalable de la PAC et du département juridique.
- Nous obtenons l'autorisation avant de chercher ou d'occuper un poste public, ou de s'engager dans des groupes de travail, de consultation publique et des organisations commerciales pertinentes.



**POUR DES POLITIQUES CORRESPONDANTES,
CLIQUEZ ICI.**





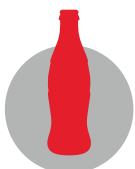
PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Nous sommes engagés à protéger les droits de l'Homme et les droits sur le lieu de travail. Nous soutenons les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies, et nous adoptons une approche proactive pour respecter ces droits sur notre lieu de travail, dans notre chaîne logistique et dans les communautés dans lesquelles nous opérons.

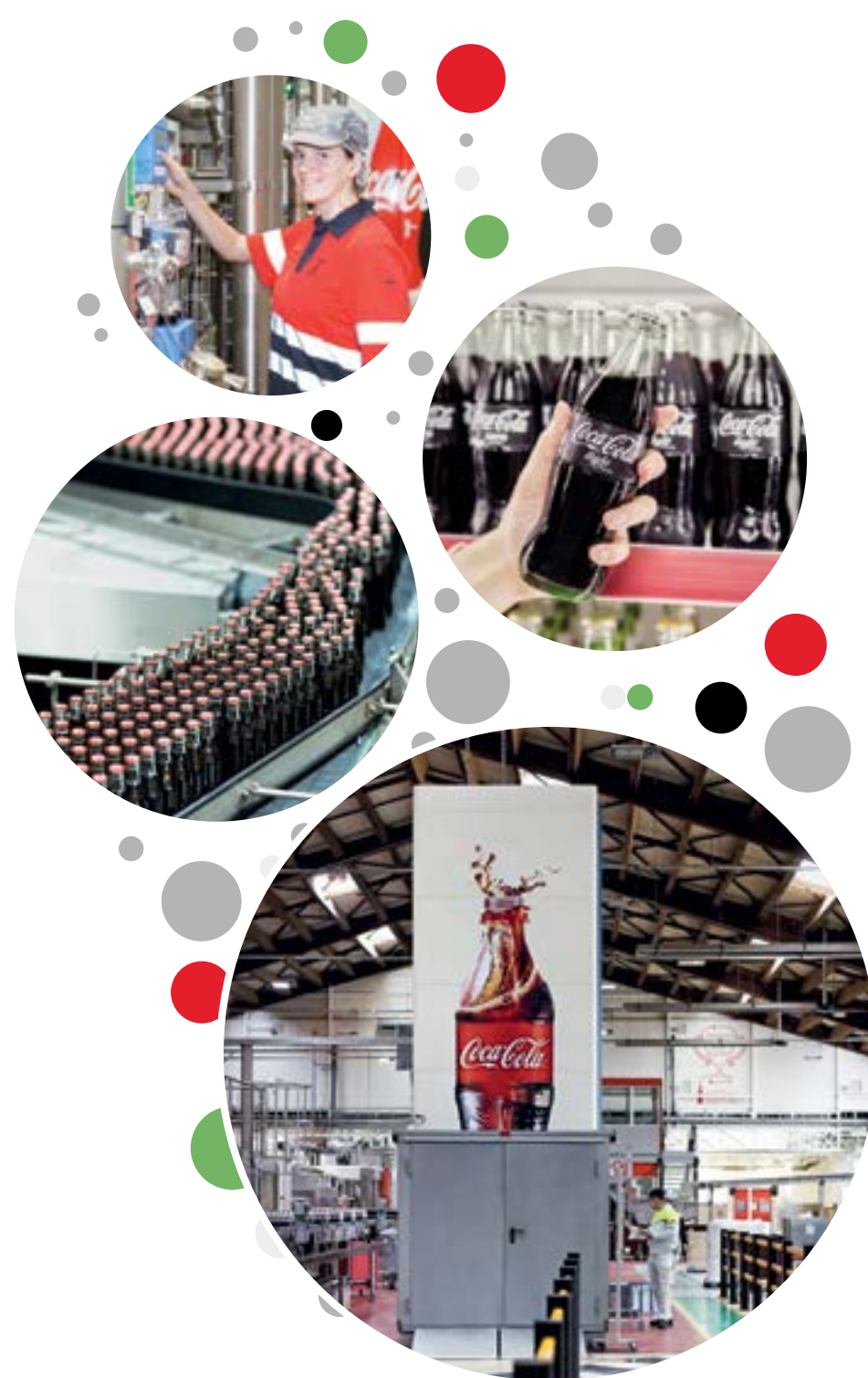


NOTRE MÉTHODE DE TRAVAIL *chez CCEP*

- Nous avons une tolérance zéro envers toute forme d'esclavage moderne au sein de nos opérations, notamment le trafic d'êtres humains et l'utilisation du travail des enfants, le travail forcé, le travail en servitude ou le travail non volontaire.
- Notre chaîne logistique est assujettie aux mêmes normes, et nous interdisons toute forme de trafic d'êtres humains au sein de notre système ou par toute entreprise qui approvisionne directement ou fournit des services à notre entreprise.



**POUR DES POLITIQUES CORRESPONDANTES,
CLIQUEZ ICI.**





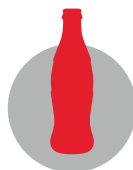
RESPECTER *les LOIS et COUTUMES LOCALES et MONDIALES*

Nous suivons et respectons la législation et la réglementation dans toutes nos opérations commerciales. Nous cherchons des partenaires commerciaux qui partagent les mêmes principes et qui prennent des mesures pour s'assurer que nos partenaires respectent également cette législation et réglementation.



NOTRE MÉTHODE DE TRAVAIL *chez CCEP*

- Nous travaillons dans le respect des salariés dans tous les départements dans lesquels nous travaillons et dans le respect de la législation et réglementation locales.
- Nous savons que la législation et réglementation peuvent parfois changer d'un pays à l'autre, nous demandons donc conseil au département juridique ou aux ressources de la charte quand nous avons un doute ou si nous rencontrons des conflits.



**POUR DES POLITIQUES CORRESPONDANTES,
CLIQUEZ ICI.**



A woman in a yellow safety vest and grey cap is holding a Coca-Cola bottle in a factory setting. The background shows a conveyor belt with many more bottles. The image is decorated with white circles of various sizes on the left side.

CONCLUSION *de* NOTRE CHARTE



MESSAGE *du* RESPONSABLE GÉNÉRAL DE LA CONFORMITÉ

Chers(ères) collègues,

Nous avons tous un rôle essentiel à jouer dans la réussite de Coca Cola European Partners et devons être à la hauteur de la charte et des comportements qu'elle requiert. C'est un engagement que nous devons prendre les uns envers les autres, envers l'entreprise et, plus important encore, envers nos clients, nos consommateurs, nos fournisseurs et nos autres partenaires afin de mener nos opérations commerciales avec intégrité et responsabilité. En faisant cela, nous sommes sûrs de prendre les bonnes décisions.

Chacun d'entre nous a un rôle à jouer afin de s'assurer que les principes et directives de notre charte se reflètent dans notre culture, dans nos décisions et dans nos actions quotidiennes. Conserver notre culture éthique dépend du fait que chacun d'entre nous s'engage, en paroles et en actes, à prendre la responsabilité d'intervenir et de poser les questions nécessaires.

Je souhaite vous remercier personnellement pour tout ce que vous faites pour aider CCEP à évoluer et à en faire une excellente entreprise.

Cordialement,

Frank Govaerts

DEMANDER CONSEIL et PARTAGER DES DOUTES

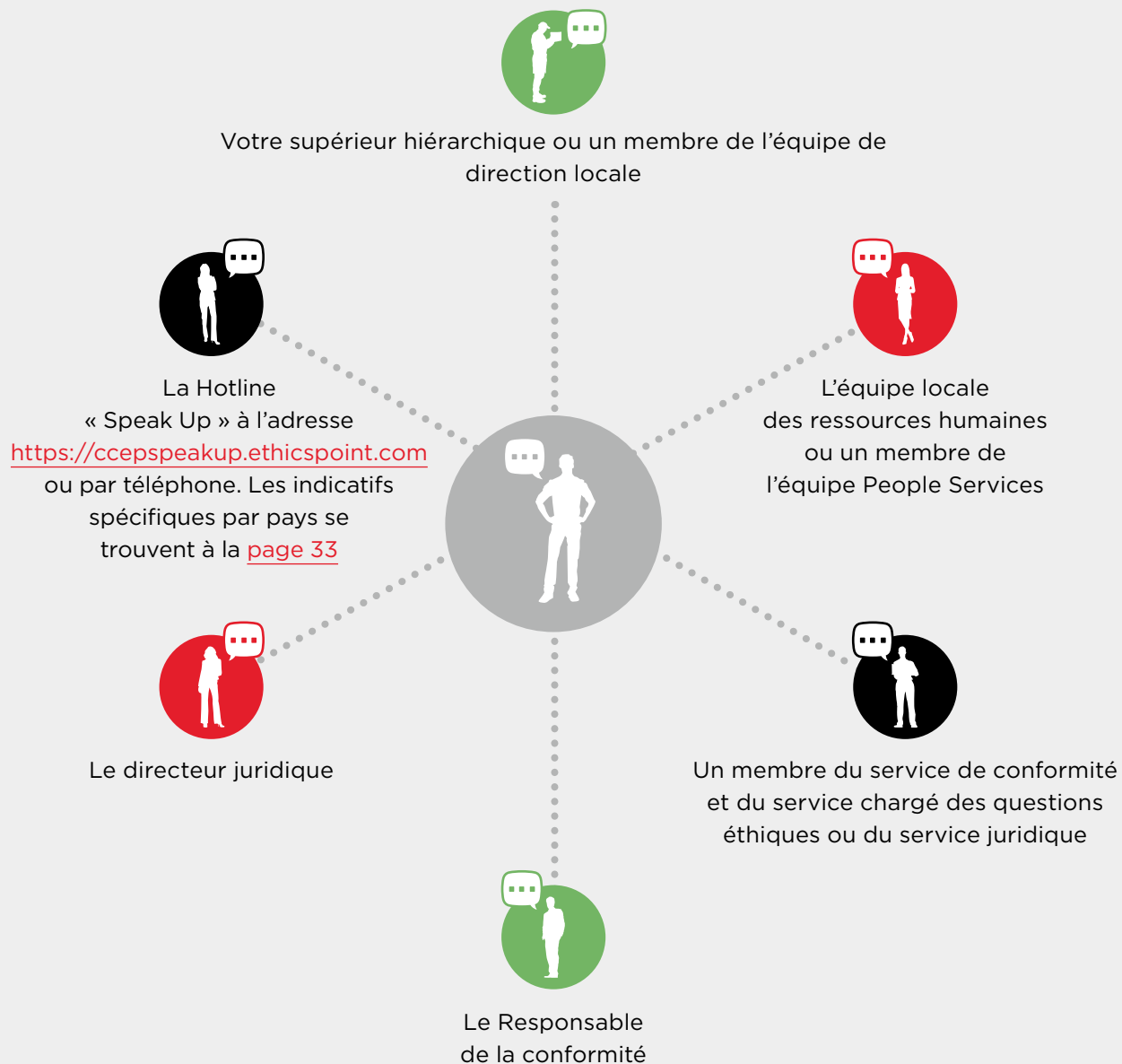
Vous pouvez faire la différence en contactant les [ressources](#) de la charte si vous craignez de mal faire. Même si se taire semble être la solution la plus facile, cela peut nuire à notre entreprise et nos marques, diminuer la confiance et faire empirer la situation. Exprimer vos doutes de la bonne façon peut tous nous aider.



Quand vous faites part de vos doutes via la Hotline « Speak Up », vous pouvez le faire anonymement, là où la loi locale le permet. Toutefois, dans la plupart des cas, il est plus difficile d'examiner les doutes en détail si vous restez anonyme, il est parfois même être impossible de traiter correctement vos inquiétudes CCEP prendra toutes les précautions nécessaires pour garantir la confidentialité de votre témoignage et pour éviter que quelqu'un ne soit sanctionné pour avoir fait part de ses préoccupations de bonne foi. Afin de pouvoir garantir la confidentialité des enquêtes, il est préférable d'éviter d'en discuter avec autrui. Dresser un véritable rapport ou faire part de ses préoccupations signifie partager des informations complètes et précises sur une situation que nous pensons être réelle. Si vous êtes accusé de mal faire, vous serez informé des allégations à votre rencontre et vous aurez l'occasion et le temps nécessaire pour y répondre. CCEP prendra les mesures correctionnelles ou disciplinaires appropriées en cas de violation de notre charte, de nos politiques ou des lois conformément à la loi locale et politique de l'entreprise.

Quand vous exprimerez des doutes, CCEP mènera une enquête immédiate et appropriée. Chaque service possède un comité local de charte d'éthique composé de représentants juridiques, RH, du service de sécurité et du contrôle interne, qui gèrent et examinent les doutes émis ou les potentielles violations de notre charte. Le comité de charte d'éthique à l'échelle de l'entreprise supervise tous les incidents pour assurer une gestion efficace et cohérente des cas, comprendre les tenants et aboutissants des situations et éviter les méfaits futurs.

LES RESSOURCES DE LA CHARTE

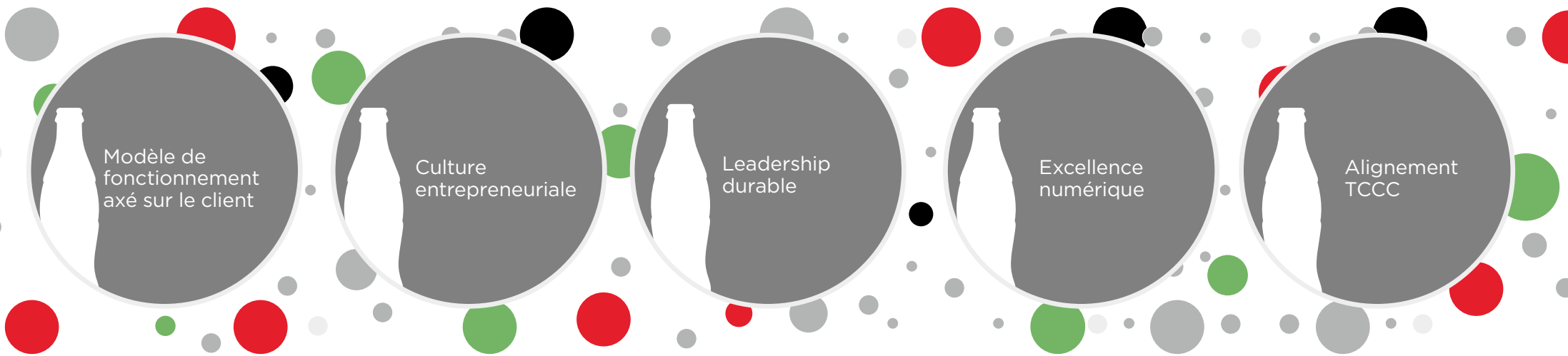


MOYENS MIS À DISPOSITION DE LA CHARTE

La Hotline « Speak Up » CCEP constitue une ressource supplémentaire par téléphone ou Internet, où les salariés peuvent poser des questions et exprimer des doutes de façon confidentielle et anonyme, là où la loi locale le permet. La Hotline « Speak Up » est disponible 24h/24, 7j/7 et dans plusieurs langues. Pour contacter « Speak Up », consultez le site Internet <https://ccepsspeakup.ethicspoint.com> ou pour la ligne téléphonique de votre pays, veuillez composer l'un des numéros ci-dessous (en vous assurant d'avoir une ligne externe).

PAYS	PREMIÈRE ÉTAPE	DEUXIÈME ÉTAPE
ÉTATS-UNIS	844 570 4237	
LUXEMBOURG	80085200	
PAYS-BAS	0800 0201815	
SUÈDE	201408193	
FRANCE	0800-90-3279	
ISLANDE	800-9491	
NORVÈGE	800-14740	
ROYAUME-UNI	0808-234-9334	
BELGIQUE	0-800-100-10	844 570 4237
BULGARIE	00-800-0010	844 570 4237
PORTUGAL	800-800-128	844 570 4237
ESPAGNE	900-99-0011	844 570 4237





INDEX des TERMES CLÉS

ACTIFS DE L'ENTREPRISE, 14, 26

BONNE FOI, 32

CADEAUX, 22

CONFLITS D'INTÉRÊTS, 18, 22, 28

DIFFÉRENCES ENTRE LES HOMMES VISIBLES ET INVISIBLES, 11

DIVERSITÉ, 11

DONNÉES PERSONNELLES, 13

DOSSIERS DES OPÉRATIONS COMMERCIALES, 16

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES, 13, 15, 21

INFORMATIONS PRIVILÉGIÉES, 17

INFORMATIONS RÉGLEMENTÉES, 25

MARQUES D'HOSPITALITÉ ET DIVERTISSEMENTS, 22

MEMBRE DE LA FAMILLE, 9, 18

PAIEMENTS DE FACILITATION, 23

POT-DE-VIN, 23

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, 13

REPRÉSAILLES, 8, 9

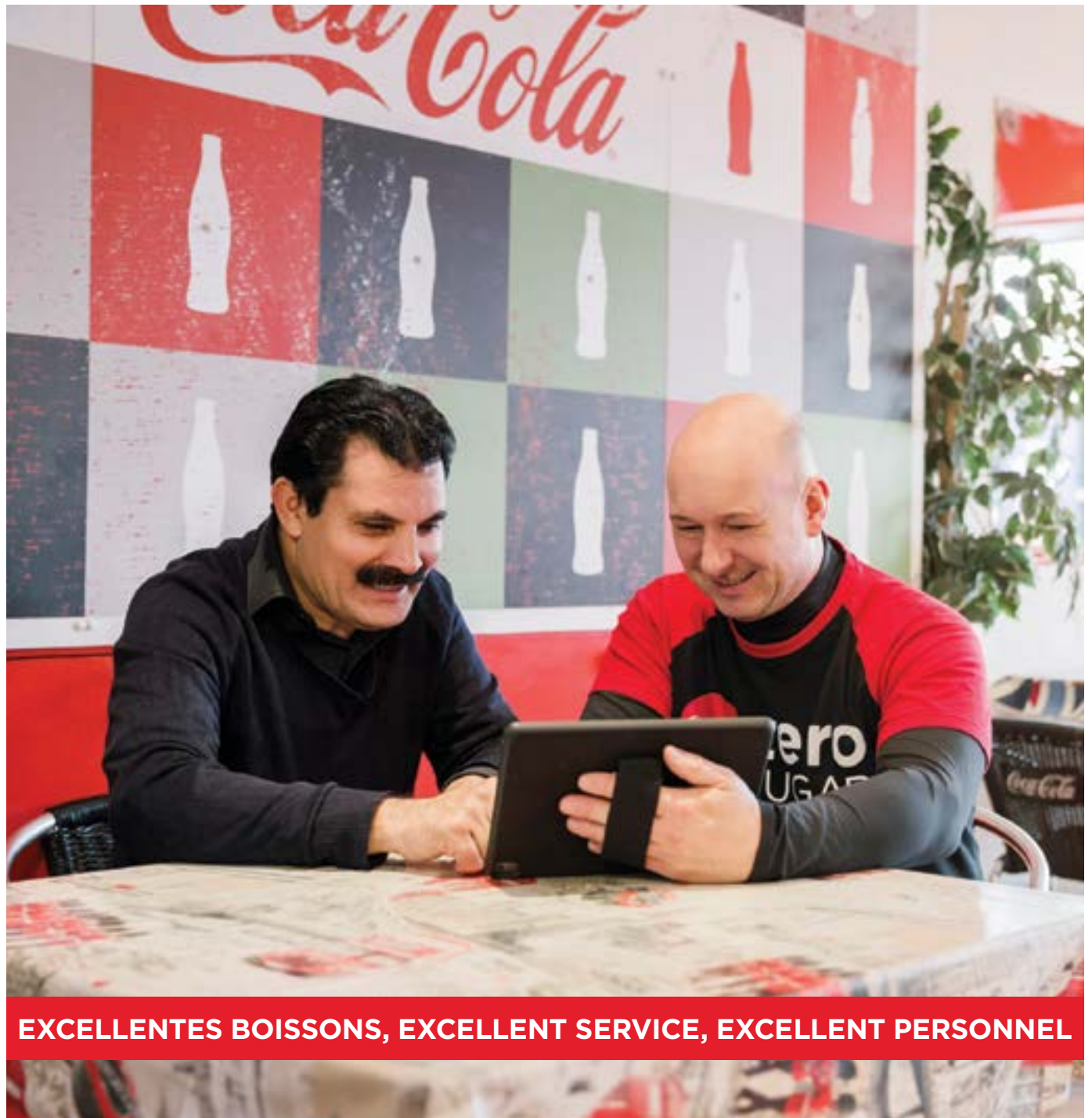
TOUT OBJET DE VALEUR, 22, 23

VEILLE À LA CONCURRENCE, 21



MOYENS MIS À DISPOSITION SUPPLÉMENTAIRES

Des informations complémentaires sur les principes commerciaux définis dans notre charte peuvent être trouvées [ici](#).



Coca-Cola European Partners plc

Siège social :

Pemberton House

Bakers Road

Uxbridge, UB8 1EZ

Immatriculée en Angleterre et au pays de Galles

Numéro de la société : 09717350

www.ccep.com



Notre méthode de travail chez CCEP

Notre charte d'éthique

© 2017 The Coca-Cola Company. Tous droits réservés. COCA-COLA, COCA-COLA LIGHT, COCA-COLA ZERO, THE CONTOUR BOTTLE, SPRITE et TASTE THE FEELING sont des marques déposées de The Coca-Cola Company.

©2017 Honest Tea, Inc. Tous droits réservés. HONEST est une marque déposée de Honest Tea, Inc.

© 2017 MMJ. « Chaudfontaine » est une marque déposée de MMJ.